

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 7508

présenté par  
M. Quatennens

-----

### ARTICLE 21

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous voulons rendre hommage aux avocats, mobilisés depuis de nombreuses semaines. Redoublant d'inventivité et de créativité, ils ont tenté en chansons, en chorégraphies, en jetés de robes, en Marseillaise à tout-va et même en version ""haka"" de faire entendre leur refus de cette réforme. Le dispositif prévu par le gouvernement risque de plonger bon nombre d'avocats dans l'impossibilité d'exercer. Nous ne voulons pas d'une justice au rabais et souhaitons que chaque citoyen puisse disposer de la possibilité de défendre ses droits."